

PROCES-VERBAL du 26 octobre 2015

Le Comité Syndical s'est réuni dans
la Salle du Conseil Municipal de Thégra,
L'an deux mille quinze et le vingt six octobre,
à 18 heures 30,
sous la Présidence de Madame GRANAT Sylvie

Membres en exercice: 12

Présents (8): GRANAT Sylvie, BOY Patrick, CANITROT Véronique, GRIMAL Marie-Claude, FORTIN Anne-Marie, GARCIA Christophe, HURDEBOURCQ Céline, TOURNEMINE Didier

Représentés (1): COLDEFY Céline représentée par TOURNEMINE Didier

Excusés (1): LAMOTHE Jérôme

Absents (3): FARAL Emilie, PRANGERE Pierre, LAGARRIGUE Daniel

Date de la convocation : 20 octobre 2015

Secrétaire de séance : GRANAT Sylvie

I/APPROBATION DU PV DU 03/09/2015

Après lecture, approbation du procès-verbal du 03/09/2015.

Madame La Présidente porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette séance.

II/ RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

a) Nécessité de service

Madame La Présidente explique que compte tenu des raisons suivantes :

- 1/ affectation de l'un des agents du Syndicat aux fonctions d'ATSEM à raison de 15 heures par semaine pour assister la maîtresse de Grande Section et Classe Préparatoire de Thégra ;
- 2/ de la nécessité de rajouter une personne 1 heure le matin sur le créneau horaire de 8h00 à 9h00 afin de pouvoir continuer à déclarer le site de Thégra le matin en « ALSH » et donc de percevoir les aides de la CAF afférentes à ce créneau,

Il fallait une personne supplémentaire à raison minimum de 6 heures par semaine (5 h le matin + 1 h à la bibliothèque).

Au préalable, en dehors des directrices pour des raisons liées aux coûts, les agents en place ont été sollicités pour couvrir ces créneaux mais aucun n'a été intéressé.

De ce fait, le recrutement d'une personne à raison de 6 heures s'est avéré nécessaire.

b) Options envisageables :

Cependant, l'instruction des coûts des différents contrats possibles ont mis en évidence qu'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) serait pour la personne recrutée et le syndicat la solution la plus adaptée.

TYPES DE CONTRATS	DUREE HEBDOMADAIRE	AIDES DE L'ETAT	RESTE A CHARGE DE LA COLLECTIVITE APRES DEDUCTION DES AIDES - (cotisations patronales incluses)	DUREE	INTERLOCUTEUR
Contrat taux horaire normal	6 h par semaine	0 €	364,77 €		
Emploi d'avenir	35 h - temps complet obligatoire dans le LOT	70% sur le smic brut pour les moins de 50 ans	553,68 €	1 à 3 ans	Mission locale
CAE CUI	20h par semaine au minimum dans le LOT	70% sur le smic brut	353,74 €	6 mois mini à 2 ans	Pôle Emploi

Ce contrat permet d'assurer à la personne recrutée une situation plus pérenne.

Une formation BAFA, prise en charge financièrement par CAUVALDOR, lui sera dispensée.

Pour le syndicat, recruter un CAE est plus intéressant financièrement, permettra de dégager du temps pour la garderie, la bibliothèque, une aide pour les TAP, et à maintenir un taux d'encadrement satisfaisant lors de l'ALSH périscolaire et extrascolaire.

La personne recrutée participera également à l'entretien des locaux.

Par ailleurs, cela permet également d'anticiper le départ à la retraite prévu de l'un des agents à la fin de l'année prochaine.

c) Délibération, Objet: Création d'un emploi "CUI-CAE" - DE 2015 011

Création d'un poste d'adjoint de l'animation dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Madame La Présidente propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 02/11/2015.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Mme La Présidente propose de l'autoriser à signer la convention avec Pole Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée d'1 an, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Syndicat, après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint de l'animation dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale d'un an, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine (20 heures minimum).
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Madame La Présidente à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement

III/ QUESTIONS DIVERSES

1- PEDT

Il est prévu une mise à jour régulière du PEDT.

Le comité restreint de travail (qui préparera la mise à jour) aura lieu le 04/11/15 à 18h00

Le comité de pilotage sera réuni le 18/11/15 à 18h00.

2- ACCESSIBILITE

L'attestation d'accessibilité d'un ERP (établissement recevant du public) de 5^{ème} catégorie conforme au 31/12/2014 et exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée a été envoyée à la préfecture, concernant les 2 écoles.

3- MATERIEL

A l'école de Thégra : les tables et les chaises demandées par les enseignantes ont été livrées (1077.00 €)

L'inspecteur de l'Académie avait souligné la nécessité de mettre en place des bancs en mousse dans le coin détente des CP. Cet achat sera prévu lors du vote du prochain budget. Revoir la mallette de confinement.

A l'école de Lavergne : il convient de sécuriser le portail qui ferme actuellement avec un loquet uniquement. Une serrure et une sonnette seront mises en place.

4- NUMERIQUE

L'état peut participer sur les achats concernant le numérique à hauteur de 80%. (achat de tableaux numériques, tableaux interactifs, vidéo projecteurs numériques, tablettes, ordinateurs).

Au préalable, se renseigner sur :

- Les réels besoins/envies des enseignantes
- Evaluer le coût de la maintenance

5- PERSONNEL

Depuis le 01/10/15 :

- un agent est passé en contrat à durée indéterminée.
- un autre a été titularisé.

Fin de la séance à 20h00